

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance nautique » est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des embarcations de plaisance pour la navigation en mer et sur les eaux intérieures.

Son activité consiste, au sein d'une équipe de maintenance à :

- réceptionner une embarcation et/ou son équipement ;
- conseiller et orienter le client ;
- manutentionner, caler des embarcations, des moteurs, des équipements ;
- effectuer un diagnostic ;
- entretenir, remplacer, réparer, modifier tout ou partie des

Accès à la formation

éléments ;

- poser l'accastillage et les équipements et assurer leur mise en service ;
- reconditionner une embarcation ;
- restituer l'embarcation et/ou son équipement au client.
- Il intervient sur des embarcations de différents types et sur leurs équipements :
 - bateaux de plaisance, tout type de motorisation ;
 - embarcations pneumatiques ;
 - voiliers ;
 - véhicules nautiques à moteur (motos marines, ...) ;
 - embarcations professionnelles à motorisation équivalente à la plaisance.

Il est attendu que le titulaire du Baccalauréat professionnel « Maintenance nautique » maîtrise la communication écrite et orale avec ses collaborateurs, sa hiérarchie, les clients et fournisseurs. Il doit être capable de produire des rapports clairs et concis, de comprendre les instructions et de se former à des techniques.

Compte-tenu qu'une bonne part des documents techniques des fournisseurs est rédigée en anglais et que les services d'assistance des constructeurs étrangers utilisent cette langue, il est attendu que le titulaire du Baccalauréat professionnel « Maintenance nautique » maîtrise l'anglais, afin de pouvoir échanger correctement avec les clients, fournisseurs, de comprendre les instructions et de se former à des techniques.

Son activité s'exerce en intérieur (atelier) ou à l'extérieur (aire de carénage ou à flot), parfois dans des espaces réduits et en présence de la clientèle.

Débouchés

Le titulaire exerce ses activités dans des entreprises de :

- distribution, négoce et service après-vente ;
- préparation, réparation d'embarcations neuves ou d'occasions ;
- vente, installation, réparation des moteurs et équipements neufs ou d'occasion ;
- constructeurs et importateurs ;
- location d'embarcation de plaisance.

Métiers accessibles

mécanicien / mécanicienne et de technicien / technicienne en maintenance des embarcations de plaisance.

Il peut occuper les postes de :

- accastilleur-monteur/accastilleuse-monteuse électronique de marine ;
- monteur accastilleur/monteuse accastilleuse ;
- technicien/technicienne de maintenance du nautisme ;
- préparateur/préparatrice de bateau ;
- maintenicien plaisance polyvalent/maintenicienne plaisance polyvalente.
- accastilleur-gréeur / accastilleuse-gréreuse ;

Après la 3e

Qualités requises :

- résistance physique
- bonne vision et audition
- dextérité
- travail en équipe
- grande capacité à l'autonomie

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

- (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
- (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

L'enseignement professionnel concerne aussi bien les fonctions techniques que les activités de service :

- Construction : représentation d'un mécanisme, les systèmes mécaniques
- Énergies auxiliaires embarquées : énergie électrique, énergie hydraulique
- Fonctions techniques : structure d'une embarcation, gréement, voiles, motorisation, transmission, confort à bord, assistance à la navigation, accastillage, armement de sécurité, mouillage, gouverne mécanique-commande
- Fonctions de l'activité de service : communication, commercialisation, qualité, organisation de la maintenance, législation maritime, prévention des risques professionnels, manutention-stockage.

Blocs de compétences

Bloc n° 1 - Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement

- Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement
- Restitution ou mise à disposition (dans le cadre d'une location) de l'embarcation ou de l'équipement

Bloc n° 2 - Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement

- Réalisation d'essais de confirmation des symptômes et hiérarchisation des premières données
- Recherche de la ou des causes de défaillance
- Identification des éléments défectueux avec propositions de remise en conformité de l'équipement ou de l'embarcation

Bloc n° 3 - Intervention sur l'embarcation et ses équipements

- Préparation et organisation de l'intervention
- Réalisation des opérations de maintenance corrective
- Réalisation des opérations de maintenance programmée
- Exécution des opérations d'installation ou d'adaptation d'équipement

Bloc facultatif – Mobilité

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil
-

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire.

Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de réaliser des opérations de maintenance sur des systèmes complexes appartenant à des embarcations de plaisance et des équipements ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités
- d'observer et d'analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales et de services ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Physique - chimie	1.5
E2 : Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement	5
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation	5
Sous-épreuve E32 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements	5
Sous-épreuve E33 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	

Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2 : épreuve de mobilité	Pts>10

Épreuve facultative de mobilité :

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO no 35 du 26 septembre 2019)

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- FCIL Formation préparatoire aux métiers de plongeur de bord et plongeur démineur de la Marine Nationale
- BTS Conception et industrialisation en construction navale
- BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Gard (30)

Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu (Public) /

Hérault (34)

Béziers - Lycée professionnel Jean Mermoz (Public) /

Pyrénées-Orientales (66)

Canet-en-Roussillon - Lycée Rosa Luxemburg (Public) /

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

